

## COMMUNE DE PIERREFONDS

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

Pour rappel, le compte administratif 2022 applique la nomenclature M14.

Le compte administratif 2022 récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2022.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
<b>Fonctionnement</b>	1 234 441,79 €	1 347 999,22 €	113 557,43 €
<b>Investissement</b>	376 900,91 €	195 502,57 €	- 181 398,34 €
<b>Total</b>	1 611 342,70 €	1 543 501,79 €	- 67 840,91 €

Pour rappel, les excédents reportés N-1 étaient les suivants :

120 655,71 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

158 214,66 € d'excédent d'investissement reporté N-1

#### I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES		BUDGET 2022	REALISATION 2022
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	381 510,00	380 656,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	629 775,00	622 220,31
014	Atténuations de produits	116 100,00	115 954,00
022	Dépenses imprévues	23 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	94 917,70	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 163,31	1 580,67
65	Autres charges de gestion courante	119 050,30	103 489,64
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	140,88
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 437,00	10 399,95
<b>Totaux dépenses</b>		<b>1 382 953,31</b>	<b>1 234 441,79</b>
<b>RECETTES</b>			
002	Résultat d'exploitation reporté	120 655,71	
013	Atténuations de charges	2 000,00	482,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 192,89
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	135 045,00	135 727,09
73	Impôts et taxes	747 228,00	790 005,26
74	Dotations et participations	326 017,60	350 797,81
75	Autres produits de gestion courante	29 002,00	33 918,43
76	Produits financiers	5,00	5,98
77	Produits exceptionnels	23 000,00	37 061,71
<b>Totaux recettes</b>		<b>1 382 953,31</b>	<b>1 347 999,22 €</b>

## A) LES DEPENSES

### 1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 380 656,34 € en 2022 contre 352 610,89 en 2021.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Article		2021	2022	Commentaire
60611	eau et assainissement	11 309.18 €	8 101,54 €	
60612	Energie - électricité	61 464.72 €	34 502,07 €	Les factures du dernier trimestre 2022 ont été transmises après la journée complémentaire en 2023.
60621	Combustibles	25 744.51 €	44 571,85 €	Forte hausse du coût du fioul en 2022 avec une installation du régulateur à l'été 2022
60632	Fournitures de petit équipement	10 794.40 €	9 470,34 €	Achats du matériel quotidien du service technique
611	Contrats de prestation de services	5 545.20 €	4 169,20 €	Sont imputées sur cet article les dépenses liées : - au RGPD / DPO - abonnement Myperischool - Installation de la DSN en janvier 2022
61521	Terrains	16 707.18 €	39 316,07 €	Entretien espaces verts – augmentation du coût du marché en 2022 par rapport à 2021. De plus, en 2021, non-paiement du dernier trimestre en raison de la non-réalisation du contrat par le prestataire
615221	Bâtiments publics	8 559.05 €	10 591,52 €	Entretien et réparation des bâtiments publics
6161	Multirisques	26 649,03 €	16 048,27 €	Changement de compagnie d'assurance suite à un travail de prospection en 2021
6232	Fêtes et cérémonies	9 751.71 €	12 596,09 €	Reprise des événements après deux années de Covid-19: Noël (décoration, sapins, personnel), cérémonies commémoratives, Feu d'artifice
6288	Autres services extérieurs	35 286.50 €	42 357,39 €	Fourniture des repas - restauration scolaire. Coût du repas en légère augmentation en septembre 2021 suite au changement de prestataire avec un impact pour 2022 + augmentation des effectifs (90/100 élèves par jour)

### 2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'établissent à 622 220,31 € contre 617 913,24 € en 2021.

Les réalisations de ce chapitre intègrent les contraintes qui s'imposent à la commune telles que les avancements d'échelons, les augmentations de charges, les revalorisations indiciaires dans le cadre du protocole PPCR et l'augmentation du SMIC. Une revalorisation du point d'indice de 3,5% est intervenue à partir de juillet 2022.

Deux agents de la commune ont été absents pendant plusieurs mois, respectivement pour un congés maternité et pour un congés maladie. Le remplacement de ces deux agents a été nécessaire.

A noter que la commune prend en charge les cotisations retraite de l'ancienne secrétaire générale en détachement. Son employeur d'accueil rembourse la commune au compte 70878.

### 3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre s'établit à 103 489,64 € en 2022 à contre 130 159.14 € en 2021.

Cette baisse par rapport à 2021 s'explique notamment par une diminution des subventions au CCAS, aux associations, et une baisse des créances admises en non-valeur.

### 4) Charges financières (chapitre 66)

Pas de charges financières en 2022.

### 5) Atténuations de produits (chapitre 014)

L'attribution de compensation reversée à la Communauté de Communes en 2022 s'élève à 99 412 € (inchangé depuis le passage en TPU en 2004).

Depuis 2016, apparaît au chapitre 014 – atténuation de produits, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2022, la commune a reversé 16 542 € au titre du FPIC (14 923 € en 2021).

## 6) Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Amortissements 2022 : 1 580.67 €

## B) LES RECETTES

### 1) Atténuations de charges (chapitre 013)

Pour 2022, les atténuations de charges s'élèvent à 482,94 €. L'article 6419 constate les remboursements perçus sur les rémunérations sur arrêts maladie.

### 2) Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les réalisations de ce chapitre sont de 135 727,09 € en 2022 contre 113 133.99 € en 2021. Cette hausse s'explique par un travail d'optimisation des recettes, notamment d'occupation du domaine public et une augmentation des effectifs de la restauration scolaire, au périscolaire et à l'accueil de loisirs.

### 3) Impôts et taxes (chapitre 73)

L'article 73111 – Taxes foncières et d'habitation s'élève à 747 331 € en 2022, conformément aux taux votés par l'assemblée délibérante en 2022 et compte tenu des bases d'impositions effectives 2022.

#### Evolution des contributions directes depuis 2016

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant annuel	661 221	663 712	670 706	680 414	689 678	709 227	747 331
DELTA N-1/N	2 076	2 491	6 994	9 708	9 264	19 549	38 104

### 4) Dotations et participations (chapitre 74)

	2021	2022
<b>DGF (7411)</b>	210 518	209 500
<b>Dotation de solidarité rurale (74121)</b>	31 211	31 590
<b>Dotation nationale de péréquation (74127)</b>	10 426	9 383
<b>FCTVA (744)</b>	0	4 793,85
<b>Autres participations de l'Etat (74718)</b> <i>(imputation remboursement contrat PEC à partir de septembre 2020)</i>	4 355.08	13 017,64
<b>Régions (7472)</b> <i>(Participation accompagnateur pour le transport scolaire à Palesne)</i>	653.66	669,67
<b>Autres communes (74748)</b>	6 517.44	4 329,60
<b>Allocations compensatrices: Taxe foncière (bâti et non bâti) (74834)</b>	6 376	7 050

Le FCTVA n'a pas été versé par l'Etat en 2021. Il a été versé deux fois en 2022, pour les deux dernières années.

## **5) Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Le montant des recettes au chapitre 75 est de 33 918,43 € en 2022 correspondant aux loyers perçus par la commune et aux locations du Foyer Napoléon. Montant en hausse par rapport à 2021 (28 197,91 €) en raison de la location de la mairie annexe pour le tournage d'un film et de la location du Foyer Napoléon à des groupes scolaires.

Depuis 2018, ce chapitre constate également le paiement des loyers du camping « Le cœur de la forêt » pour un montant total de 7384 € en 2022 (7022 € en 2021).

## **6) Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le compte 7788 comprend notamment les remboursements des assurances, les aides de l'Etat pour l'organisation des élections. Il s'élève à 19 170,84 € en 2022. Le compte 773 comprend la prise en compte d'avoirs sur des exercices antérieurs, il est de 16 697,98 € en 2022.

## II) SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		BUDGET	REALISATION
<b>DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	32 103,00	14 751,12
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles	951 089,55	361 249,79
27	Autres immobilisations financières		
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	900,00	900,00
<b>Totaux dépenses</b>		<b>984 092,55</b>	<b>376 900,91</b>
<b>RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 214,66	
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	94 917,70	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 163,31	1 580,67
041	Opérations patrimoniales	900,00	900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 780,84	101 445,14
13	Subventions d'investissement	697 116,04	91 576,76
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
<b>Totaux recettes</b>		<b>983 192,55</b>	<b>195 502,57</b>

### A) LES DEPENSES

En 2022, les dépenses d'investissement ont notamment consisté en :

- Travaux de rénovation du groupe scolaire – phase 1 : 28 708,80 €
- Derniers paiements des travaux de réhabilitation de l'église : 118 805,22 €
- Etude de l'aménagement de la rue de l'Armistice : 48 068,40 €
- Rénovation de l'éclairage public – phase 1 : 16 272,04 €
- Matériel divers pour service technique et création zones 30 : 14 729,70 €
- Achats de barrières et potelets : 8 283,20 €
- Installation de la vidéoprotection : 113 310,44 €
- Acquisition de logiciels pour les différents services de la mairie : 14 751,12 €
- Mobilier divers pour groupe scolaire : 3 772,82 €

### B) LES RECETTES

En 2022, la section d'investissement a principalement été financée par :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 158 214,66 €
- Le FCTVA : 99 333,40 €
- La Taxe d'Aménagement (article 10226) pour 2 111,74 €
- Les subventions (DETR, DRAC, Département) pour 91 576,76 €. A noter qu'une majorité des subventions devraient être reçues en 2023.